



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Logement dans les villes moyennes

Question orale n° 556

Texte de la question

M. Damien Girard attire l'attention de M. le ministre de la ville et du logement sur la situation du logement dans les villes moyennes. Dans de nombreuses villes moyennes, la crise du logement s'étend. Cette situation touche l'ensemble du territoire et concerne particulièrement le département de M. le député. Dans le Morbihan, on dénombre plus de 19 800 demandes de logement social en 2023. Des dizaines d'étudiants et d'étudiantes dorment dans la rue ou renoncent à leurs études. À Larmor-Plage et à Groix, les résidences secondaires se multiplient, faisant augmenter les tarifs dans le parc privé. Ainsi, une part importante des travailleurs et des travailleuses sont contraints chaque jour de faire des dizaines de kilomètres pour rejoindre leur logement, moins coûteux, en dehors de la ville. M. le député avait déjà interrogé la précédente de M. le ministre sur l'enjeu du logement dans le Morbihan, notamment à propos du réaménagement du quartier de Bois-du-Château, afin que les personnes aux revenus modestes ne soient pas contraintes de quitter la commune de Lorient. Pourtant, des initiatives citoyennes existent et appellent une volonté politique. Dans le quartier du Manio à Lorient, le collectif « Toits partagés » a ainsi concrétisé un projet d'habitat participatif, accessible à tous et sobre en foncier. Les maires sont en première ligne face à la hausse des prix de l'immobilier et à la multiplication des résidences secondaires et du tourisme. La loi « Airbnb », votée en 2024 par le Parlement, a renforcé leur capacité à contrôler et à sanctionner les meublés de tourisme. Mais il est possible d'être bien plus ambitieux afin de permettre aux communes de réguler le marché de l'immobilier. Les maires se sentent encore trop démunis face aux résidences secondaires, qui créent des quartiers fantômes et excluent les classes populaires des centres-villes. Le Gouvernement et le législateur doivent leur donner les moyens de garantir à chacun le droit de vivre là où il est né et où il travaille. M. le ministre pourrait permettre aux maires, dans l'ensemble des villes moyennes, d'encadrer les loyers. Il pourrait aussi simplifier la fiscalité locale pour mieux cibler les résidences secondaires. Face à la crise du logement, il lui demande quels outils le Gouvernement entend mettre à la disposition des maires pour réguler le phénomène des résidences secondaires.

Données clés

Auteur : [M. Damien Girard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 556

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et Logement

Ministère attributaire : Ville et Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)